



**CAHIER DU CONGRÈS FEMMES DES 18 ET 19 MARS 2017
DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE
ÉTUDIANTE**

Version du 13 mars 2017

Lieu

Cégep de Drummondville
960 rue Saint-Georges
Drummondville

Heure

9h00

Documents utiles pour le Congrès (disponibles au www.asse-solidarite.qc.ca) :
-Statuts et Règlements de l'ASSÉ
-Code des règles de procédure de l'ASSÉ

COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Web : www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR.....	4
TEXTES DE RÉFLEXION.....	5
Grève des stagiaires, grève des femmes.....	5
LETTRES DE DÉMISSION.....	10
Démission de Billy Savoie du Comité à la Recherche et aux Affaires Académiques de l'ASSÉ.....	10
Démission de Kyril Nyemtsev du Comité de Mobilisation de l'ASSÉ.....	10
Démission de Claudia Cachay-Osorio du poste de secrétaire à la coordination du conseil exécutif de l'ASSÉ.....	11
LETTRES DE CANDIDATURE.....	12
Candidature d'Olivier Gaudreau Lacasse au poste de Secrétaire aux Affaires Internes de l'ASSÉ.....	12
BILANS.....	13
Bilan de l'ADÉPUM.....	13
PROPOSITIONS.....	14
1. Procédures d'ouverture.....	14
1.1. Ouverture.....	14
1.2. Praesidium.....	14
1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	14
1.4. Lecture et adoption du procès-verbal.....	14
2. Accueil des nouveaux membres.....	14
3. Bilan.....	15
4. Femmes.....	15
5. Élections.....	15
6. Avis de motion.....	15
6.1. Dépôt des avis de motion.....	15
6.2. Traitement des avis de motion.....	15
7. Finances.....	17
8. Plan d'action.....	17
9. Revendications.....	18
10. Varia.....	18
11. Fermeture.....	18
ANNEXES.....	19
Annexe A : Avis de Motion Comité Antiraciste.....	19
Annexe 2 – Avis de motion jumelage.....	21
Annexe 3 – Avis de motion Secrétariat du Conseil des Régions.....	22

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Praesidium

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal

2. Accueil des nouveaux membres

3. Bilan

4. Femmes

5. Élections

6. Avis de motion

6.1. Dépôt des avis de motion

6.2. Traitement des avis de motion

7. Finances

8. Plan d'action

9. Revendications

10. Varia

11. Fermeture

TEXTES DE RÉFLEXION

GRÈVE DES STAGIAIRES, GRÈVE DES FEMMES

*Par Camille Tremblay-Fournier et Amélie Poirier
(Déposé le 25 février 2017)*

La grève des femmes est dans l'air du temps.¹ En Pologne, le 2 octobre dernier, des femmes se sont mises en grève pour le droit à l'avortement. Le 19 octobre, c'est au tour des Argentines: une grève d'une heure pour dénoncer le viol et le meurtre de Lucia Perez, 16 ans, ainsi que la banalisation par les médias du crime haineux. Quelques jours plus tard, en Islande, puis en France, des femmes ont massivement quitté leur poste de travail à la minute précise à laquelle elles ont travaillé le même nombre de jours ouvrés qu'un homme à salaire égal. Ces mouvements ont tous en commun de poser le rapport direct entre l'oppression des femmes et l'exploitation de leur travail de reproduction. Partout, les femmes sont précaires parce qu'une importante partie des tâches qu'elles réalisent n'est pas payée, leurs principales fonctions n'étant pas reconnues comme du travail. De la gratuité du travail ménager à la gratuité des services sexuels, l'appropriation du corps et du temps des femmes, ainsi que la non-reconnaissance de ce qu'elles produisent les contraignent à une situation de grande vulnérabilité vis-à-vis des boss, parents, chums et professeurs.

La grève menée à l'automne 2016 par les étudiantes en psychologie pour réclamer la rémunération de leur internat n'est pas étrangère à ces mouvements. Elle confronte la compréhension du travail étudiant réalisé gratuitement, avec pour seule reconnaissance concrète des crédits académiques et des notes, compréhension qui ne permet pas de répondre à cette simple question: pourquoi y a-t-il des stages payés alors que d'autres ne le sont pas? Contre l'idée répandue selon laquelle les stages ne sont pas payés parce qu'ils constituent une formation personnelle, nous affirmons que c'est plutôt en raison de la division sexuelle du travail basée sur une séparation entre les secteurs d'études/d'emploi considérés comme productif ou reproductif. Comment pourrait-on expliquer, sinon, que les stages en génie ou en informatique sont presque tous rémunérés, alors que ceux en enseignement ne le sont jamais? Nul doute que les stages non rémunérés ont surtout en commun de correspondre à des domaines de travail associés aux soins et à l'entretien des êtres humains, réalisés historiquement par une majorité de femmes. À titre d'exemple, en Ontario, environ 73% des postes de stagiaires payé.es sous le salaire minimum ou non rémunéré.es sont occupés par des femmes, et les chiffres montent à 77% pour les stages non rémunérés aux États-Unis.² Cela n'a rien d'anodin: la gratuité du travail accompli lors de ces stages témoigne de la persistance de la hiérarchisation entre le travail productif « d'hommes », donc rémunéré, et le travail reproductif gratuit « de femmes ». Encore aujourd'hui, les

1 Ce texte est une version abrégée d'un texte soumis à la revue web Françoise Stéréo. La version intégrale est détaillée et les références sont nombreuses.

2 Pour l'Ontario, voir James Atfield et Isabelle Couture, *An Investigation into the Status and Implications of Unpaid Internships in Ontario*, 2014, p. 36. En ligne. Pour les États-Unis, voir Gardner, Phil, *The Debate Over Unpaid College Internships*, p. 6. En ligne. Nous n'avons pas trouvé de données globales pour le Québec et le Canada.

professions de travailleuses sociales, d'enseignantes, d'éducatrices à l'enfance, d'ergothérapeutes, de sexologues, d'infirmières et de sages-femmes, entre autres, sont associées au don de soi et à une propension, présumée naturelle, des femmes à éduquer et à soigner.³ Nous partageons ici l'idée de Colette Guillaumin selon laquelle le travail du care n'est pas moins payé: il ne l'est jamais, hormis lorsque soumis au rapport salarial plutôt que patriarcal. Le stage sans salaire représente donc un entraînement capitaliste à l'exploitation totale du temps des femmes.

Mais pourquoi rémunérer des stages dans un domaine où le travail a toujours été réalisé gratuitement? Parce que ce n'est pas seulement le vol de temps de travail des stagiaires qui est en jeu, mais aussi la non-application des normes du travail, l'absence de sécurité du revenu, ainsi que l'inadmissibilité au chômage et au congé de maternité en période de stage. Tout comme les ménagères, les populations (néo)colonisées, les personnes racisées, celles au chômage, à l'aide sociale et les personnes détenues, les étudiantes sans-salaire se retrouvent donc dans une relation de dépendance vis-à-vis des personnes salariées. Ultimement, la non-reconnaissance du travail reproductif permet de perpétuer l'exploitation des personnes les plus vulnérables et une plus faible rétribution des domaines de travail traditionnellement féminins. Il apparaît ainsi qu'à la hiérarchie des salaires correspond une hiérarchie des sexes, des races, des âges et des nations.⁴

C'est pas parce qu'on est petites qu'on ne peut être grandes

À partir du moment où l'on reconnaît que les stages sont impayés parce qu'ils correspondent à des secteurs d'emplois traditionnellement féminins, et non parce que les stagiaires sont en processus de formation, il est difficile de continuer à justifier la gratuité de l'ensemble du travail effectué durant les études, sur les bancs d'école et à la maison. Nous avançons l'argument selon lequel les études ne sont pas rémunérées en raison de la division du travail entre professeur.es et étudiant.es, basée également sur la distinction du travail de production et de reproduction. En ce sens, on comprend que le travail intellectuel des enseignant.es est reconnu comme du travail, puisqu'il est payé, alors que celui des étudiant.es ne l'est pas. Pourtant, les études sont un travail de reproduction sociale puisqu'elles (re)produisent la marchandise au fondement même du capitalisme: la force de travail. Suivant cette perspective, il apparaît que du primaire à l'université, les étudiant.es acquièrent des connaissances, des compétences et des savoirs-faire standardisés, afin de servir au renouvellement des travailleuses et des travailleurs sur le marché du travail selon les savoirs à jour. Mais, ces acquisitions ne se font pas passivement ni à coup de baguette magique: elles requièrent du travail de la part des étudiant.es. Il est donc paradoxal qu'une large partie du temps de travail des enseignant.es, qui consiste à augmenter la valeur de la force de travail des étudiant.es, soit rémunérée, alors que le temps de travail des étudiant.es ne l'est pas. Pourtant, elles et ils accomplissent la plus grande part du travail: leur temps de travail pour apprendre est aussi du temps de travail dépensé pour faire augmenter la valeur de leur future force de travail. Les échanges entre les étudiant.es, dans

3 La gratuité du travail reproductif est souvent justifiée par la difficulté à le quantifier, puisqu'il est accompli par vocation, par dévouement, par filiation, par solidarité. Or, il n'a ni prix ni limite précisément parce qu'il n'est pas reconnu comme tel; la patience, l'écoute, la douceur, le sourire sont tous des tâches invisibilisées du travail des femmes puisqu'elles sont définies en termes de caractère, d'attitude, de qualités naturelles intrinsèques.

4 Les termes sexe, race, âge et nation ne sont bien sûr pas utilisés ici au sens biologique; ils sont construits à travers des rapports sociaux.

la réalisation d'un travail commun par exemple, de même que les échanges entre enseignant.es et étudiant.es, participent à la production de valeur, et ce, pour les deux parties. Cette valeur produite par le travail étudiant est à la fois une valeur d'usage, comme les connaissances et les compétences, et une valeur d'échange, comme un diplôme faisant augmenter la valeur monétaire d'une personne sur le marché du travail. Le travail étudiant est le résultat d'une activité, qui peut être l'objet d'appropriation par d'autres personnes, comme les enseignant.es, les administrations et les milieux de travail.

La reconnaissance des études comme travail permet ainsi de mettre en lumière le dynamisme du processus d'apprentissage et de politiser les conditions dans lesquelles il est effectué. C'est ici que réside tout le potentiel subversif de la revendication du salariat étudiant: les étudiant.es ne pourraient plus être laissés.es de côté par rapport au contenu des enseignements et à la manière dont il est enseigné, aux modes d'évaluation, à la valorisation des productions étudiantes ainsi qu'à la définition des paramètres d'utilisation de celles-ci. On passerait d'un rapport « maître-élève » à un rapport entre collègues. Le salaire permettrait donc de transformer le rapport d'autorité entre enseignant.es et étudiant.es, notamment en ce qui a trait au harcèlement sexuel et psychologique.

En effet, c'est entre autres dans le rapport hiérarchique prof-élève, au cœur de la structure de l'école, que repose la reproduction des violences, véritable face cachée de l'exploitation du travail étudiant.⁵ Si le temps de travail étudiant est accaparé par l'école, les stages, et que l'obtention de bourses ou de contrats repose sur le pouvoir discrétionnaire des enseignant.es, comment peut-on s'imaginer répondre politiquement et de manière efficace à l'appropriation et l'exploitation des corps étudiants? De manière générale, les abus perpétrés dans le cadre de la formation scolaire sont banalisés, ce qui laisse libre cours à des situations de racisme, de sexisme, de harcèlement, de violences psychologique et sexuelle. Soutenues par l'État, les administrations scolaires, en « bon père de famille », se trouvent donc à discipliner le travail gratuit, et en cas de violence, à assurer l'impunité des agresseurs.

Si l'attribution d'un salaire pour les stages et l'ensemble du travail étudiant permet d'adresser l'enjeu des violences vécues entre les étudiant.es et le personnel salarié, elle favoriserait aussi l'organisation contre la répression politique. C'est d'abord en considérant les étudiant.es comme des travailleurs.euses qu'on peut penser réussir à se débarrasser du rapport clientéliste ou d'assistantat qui permet plus facilement à l'université d'expulser et de filtrer les individus qui paieront (trop cher) leur privilège d'y étudier. C'est entre autres, mais pas seulement, l'absence de reconnaissance concrète (salaire et conditions de travail convenables) qui renforce la soumission des étudiant.es au pouvoir discrétionnaire de l'école.

Assez perdu de temps!

Dans le sillage de la grève des doctorant.es en psychologie, la campagne politique des

5 Selon une enquête réalisée sur six campus québécois en 2016, une personne sur trois a été victime de violence sexuelle depuis son arrivée à l'université et sur le total des répondant.es, 36% des personnes disent n'en avoir jamais parlé à autrui et la grande majorité n'ont pas porté plainte. Pour en savoir plus: Nadeau, Jessica, «La violence sexuelle, un fléau à l'université», *Le Devoir*, 10 mai 2016.

CUTE vise d'abord à inviter les stagiaires à s'organiser en vue d'une potentielle grève générale pour la rémunération de tous les stages. Il s'agit d'un appel à une grève des femmes qui pourrait faire éclater au grand jour la valeur du travail accompli. Elles pourraient revendiquer la mise à terme du temps volé des stagiaires, la reconnaissance du travail de reproduction par un salaire et le contrôle des conditions de travail par celles qui l'exécutent. Il s'agit d'ouvrir les possibilités de politiser l'école en discutant plus largement de la reconnaissance du travail étudiant dans une perspective fondamentalement féministe.

La grève des stages, menée majoritairement par des femmes contre la réduction historique de leur travail à une activité sans valeur productive, a le potentiel de révéler les contradictions du système capitaliste et patriarcal, en permettant d'aborder de front l'impensé des stages non payés dans les emplois traditionnellement féminins. Mais ce n'est pas tout, puisque si les stages constituent la partie visible de la formation et méritent salaire, c'est l'ensemble de la formation qui devrait être rémunérée. Que le travail étudiant soit impayé ne le rend pas moins exploitable et, surtout, les relations de pouvoir entre étudiant.es, professeur.es et cadres, en cas de violence et de répression entre autres, s'en trouvent renforcées. Car être sans salaire ne signifie pas nécessairement être en dehors du rapport salarial capitaliste, mais plutôt y être soumis entièrement en n'ayant aucune prise sur les conditions dans lesquelles ce travail s'exerce. C'est lorsque le travail reproductif sort de la sphère informelle et naturalisée, par un salaire, qu'il cesse d'être pris pour acquis et peut devenir l'objet de revendications d'une lutte sociale. Assurément, on continue à se vendre comme salarié.es, mais en tentant d'imposer par la lutte un contrôle non marchand sur notre propre travail, donc à dépasser une logique capitaliste.

Cette lutte constitue, en quelque sorte, le volet étudiant de la lutte pour la reconnaissance du travail de reproduction, notamment celui des ménagères, des travailleuses du sexe et des travailleuses migrant.es. Les féministes étudiantes ont tout avantage à ouvrir les hostilités avec l'État sur le terrain de la reproduction, dont l'école est un lieu incontournable. Politiser le travail étudiant contribue à appréhender toute l'étendue du travail reproductif gratuit et ses implications dans l'accumulation capitaliste au sein de la division internationale du travail.

Amélie Poirier et Camille Tremblay-Fournier

POUR EN SAVOIR PLUS

- Pour une critique étudiante des stages en éducation: Jeanne Bilodeau, « Les limites de la tolérance: Femmes et formation en enseignement », *Minorités lisibles*, No.1, 2016, p.34-39.
- Sur les pouvoirs et des paradoxes de la grève des femmes: Valérie Lefebvre-Faucher, « Grève de la reproduction », *Mots et images de la résistance*, 2015.
- Sur les rôles du travail ménager, de la famille et de l'école dans le système économique

capitaliste: Mariarosa Dalla Costa et Selma James, *Women and the Subversion of the Community*, 1971, 35 p.

- Pour une synthèse de la lutte pour le salaire au travail ménager menée dans les années 1970: Louise Toupin, « Le salaire au travail ménager, 1972-1977: retour sur un courant féministe évanoui », *Recherches féministes*, Vol.29, no 1, 2016, p.179-198.
- Sur l'appropriation du corps et du temps des femmes: Colette Guillaumin, *Sexe, Race et Pratique du pouvoir*. Paris, Côté-femmes, 1992, 239 p.

LETTRES DE DÉMISSION

DÉMISSION DE BILLY SAVOIE DU COMITÉ À LA RECHERCHE ET AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES DE L'ASSÉ

(Déposée le 24 janvier 2017)

Salut,

J'écris cette lettre pour vous faire parvenir de ma démission du comité à la recherche et aux affaires académiques. Pour plusieurs raisons, j'ai décidé qu'il était mieux pour moi de m'impliquer politiquement dans d'autres espaces! On se voit bientôt au Rendez-vous national de la main-d'oeuvre!

DÉMISSION DE KYRIL NYEMTSEV DU COMITÉ DE MOBILISATION DE L'ASSÉ

(Déposée le 18 février 2017)

Bonjour,

Je vous transmets cette brève lettre pour annoncer ma démission du comité à la mobilisation. Cette annonce ne devrait surprendre personne, puisque dans les derniers mois mon activité s'est graduellement rétrécie jusqu'à atteindre le néant absolu. J'en suis récemment arrivé à la conclusion que je ne parviendrais pas à redresser mon implication sur l'équipe nationale cette année, et je préfère donc officialiser ma démission plutôt que simplement disparaître sans explications.

Une combinaison de différents facteurs (travail salarié, études à temps plein, travail politique au sein d'instances locales, etc.) m'a empêché de participer pleinement au travail de l'ASSÉ cet automne et cet hiver, et je me rends aujourd'hui compte que je ne serai pas en mesure d'y pallier et de faire mieux, en tout cas pas à court terme. Pour cette raison, je me retire – pour tout dire, j'aurais sans doute gagné à le faire plus tôt.

Malgré tout, je suis heureux d'avoir pu travailler, même peu, à vos côtés. Je souhaite bon courage à celles et ceux qui maintiennent le navire à flots dans cette période difficile. Je ne doute pas un seul instant que nos luttes finiront par prévaloir.

Solidairement,

K. Nyemtsev.

DÉMISSION DE CLAUDIA CACHAY-OSORIO DU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA COORDINATION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ASSÉ

(Déposée le 13 février 2017)

Bonjour camarades,

C'est par la présente lettre que je vous annonce ma démission du poste de Secrétaire à la coordination. En effet, je ne me retrouve plus en état de pouvoir continuer à assumer ce mandat, dû à mon état de santé et à celui de mon père, qui a été diagnostiqué avec un cancer depuis peu.

Je tiens à remercier chacune et chacune d'entre vous avec qui j'ai pu travailler, de près ou de loin, dans les syndicats étudiants membres ou non-membres de l'ASSÉ. Vous êtes ce qui la fait vivre, mais surtout, ce qui fait vivre les luttes que nous menons.

L'ASSÉ est née de militantes et de militants révolutionnaires de l'extrême gauche, et a cherché à nous créer un rapport de force dans un mouvement étudiant pétrifié par les fédérations. Plusieurs d'entre nous sommes anticapitalistes, communistes, anarchistes, féministes radicales, antifascistes, et plus encore. Je le rappelle ici, parce que je pense qu'on l'oublie parfois. Ces racines ne doivent jamais être oubliées, et doivent nous rappeler que ce qui nous unit va au-delà des acronymes de syndicats ou de groupes militants, mais se construit dans une condition commune.

Les organisations ne sont pas des rives ou des rivières, elles sont des bateaux. Elles ne sont pas les destinations, mais bien les moyens que nous avons construit pour y arriver.

Nous sommes dans une période de plus en plus sombre. La droite, déjà dominante comme nous le savons bien, fait ses avancées de façon encore plus brutale dans un contexte où le capitalisme néolibéral nous isole de plus en plus. Cela se fait sentir comme une impuissance, mais plus que jamais, cela doit nous forcer à regarder en face la nécessité de la solidarité et de la combativité. Je ne parle pas de faire des compromis, mettre de l'eau dans son vin, ou une autre *marde* dans le genre. Je parle de se rappeler qui est l'ennemi principal, et de trouver les moyens collectifs de lutter, sans jamais arrêter de les remettre en question.

Sur ce, je vous envoie, de tout mon cœur, mes salutations révolutionnaires.

Solidairement,

Claudia Cachay-Osorio, fièrement lesbienne et indigène

LETTRES DE CANDIDATURE

CANDIDATURE D'OLIVIER GAUDREAU LACASSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES INTERNES DE L'ASSÉ

(Déposée le 26 novembre 2016)

Yo camarades, J'écris ceci aujourd'hui pour vous proposer ma candidature sur l'exécutif en tant que secrétaire aux relations internes. En ce moment, je me suis membre du comité régional antimontréalocentrisme et du comité à la mobilisation. Mon intérêt pour le poste de secrétaire aux relations internes est évidemment la mobilisation, mais aussi la coordination des instances de l'ASSÉ puisque j'aime organiser le tout et essayer de faire en sorte que tout se déroule bien pour l'ensemble des personnes présentes à ces instances. Aussi, le temps passé à faire de la mobilisation et à me promener sur la route m'ont donné envie d'assumer plus de tâches. Donc, dans le but d'aider l'exécutif et de continuer d'exercer une nouvelle passion (la mob), je me propose aujourd'hui comme secrétaire aux relations internes.

Je suis natif de Mont-Laurier et c'est là que j'ai commencé à militer en 2015 à l'AGEEM, l'association du centre collégial de Mont-Laurier. Mes tâches étaient généralement dans l'organisation de conférences et dans la mobilisation. Quand j'ai été élu sur l'exécutif, on était une équipe entièrement nouvelle. Donc, il nous a fallu apprendre assez rapidement nos postes. En deux ans à l'AGEEM, il n'y eut qu'une seule fois où nous n'avions pas eu quorum pour nos Assemblées générales, donc la mobilisation allait de bon train. Aussi, on avait réussi à être en grève pour la manif du 2 avril en 2015 et d'adopter une grève de solidarité avec le syndicat des professeurs et professeures. Aussi, pendant mon mandat, j'ai organisé un panel sur l'austérité dans un restaurant local où 5 conférencières et conférenciers sont venus parler devant une cinquantaine d'étudiants et d'étudiantes, soit une grosse proportion du cégep. De plus, j'ai participé à l'organisation d'un café-philo sur l'humour ainsi que sur le capitalisme. Enfin, mon expérience à Mont-Laurier m'avait donné envie de me présenter sur le comité à la mobilisation, qui lui m'a donné envie d'en faire plus pour l'ASSÉ.

Je suis présentement inscrit au cégep à distance, donc, pour l'instant je ne suis pas membre de l'ASSÉ. Cependant, je me suis inscrit pour la session d'hiver à l'UQAM comme étudiant libre et je compte prendre un cours en sociologie et devenir membre volontaire de l'AFESH dès le début de la session.

Solidairement,

Olivier Gaudreau Lacasse

BILANS

BILAN DE L'ADÉPUM

(Déposée le 22 février 2017)

L'ADÉPUM va chill :

- Côté mobilisation, nous avons participé au rassemblement syndical contre la venue du ministre Leitaó organisé par le SÉSUM. Nous avons aussi essayé de tenir une journée de grève le 16, mais malheureusement nous avons perdu quorum.

- Côté politique, le recteur Guy Breton joue encore au fasciste en tentant de centraliser à l'extrême la gouvernance de l'UdeM. Nous sommes en train de définir quel rôle peut-on jouer pour contrer les visées marchandes du rectorat. Aussi, nous organisons à l'UdeM un atelier avec la NAPAC (Nouvelle alliance pour l'enseignement de la philosophie au collégial) sur la marchandisation de l'éducation.

- Côté féminisme, dans le cadre de notre plan d'action et en lien avec les semaines d'action féministe, nous tiendrons une semaine de conférence présentant des philosophes femmes, trop souvent ignorées dans notre discipline. Ces conférences s'ajoutent à d'autres ateliers et conférences sur le féminisme qui sont donnés cette session.

- Finalement, à l'interne, nous sommes très occupé par une révision du programme et par l'implantation de mécanismes de correction anonyme, ce qui nous prend beaucoup d'énergies. Nous sommes aussi dans le processus de réviser l'entièreté de nos statuts et règlements afin d'éliminer les glitches. Notamment, nous introduirons enfin de manière formelle et définitive l'alternance homme-femme : y'étais temps, comme on dit !

PROPOSITIONS

1. PROCÉDURES D'OUVERTURE

1.1. Ouverture

1.2. Praesidium

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3.1. Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture

1.2. Praesidium

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal

2. Accueil des nouveaux membres

3. Bilan

4. Femmes

5. Élections

6. Avis de motion

6.1. Dépôt des avis de motion

6.2. Traitement des avis de motion

7. Finances

8. Plan d'action

9. Revendications

10. Varia

11. Fermeture

Proposée par le Conseil Exécutif

(Déposée le 19 février 2017)

1.4. Lecture et adoption du procès-verbal

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

3. BILAN

3.1. Que l'on tienne des caucus non-mixte cégeps et universités d'une durée d'une heure sur l'état de la campagne annuelle dans la mobilisation à l'interne;

Que l'on fasse un retour en Congrès, suivi d'une plénière d'une heure sur les suites de la campagne.

*Proposée par le Conseil Exécutif
(Déposée le 19 février 2017)*

3.2. Que l'on tienne un tour de table de l'état de la mobilisation au local, par toutes les associations étudiantes présentes.

*Proposée par le Conseil Exécutif
(Déposée le 19 février 2017)*

4. FEMMES

5. ÉLECTIONS

6. AVIS DE MOTION

6.1. Dépôt des avis de motion

6.1.1. Que l'ASSÉ dénonce l'instrumentalisation de la « liberté académique » et de la « liberté d'expression » lorsqu'elles servent à justifier le droit de prononcer des discours ou d'exercer des actions haineuses ou dégradantes particulièrement lorsque celles-ci sont racistes, colonialistes, xénophobes, transphobes, homophobes, sexistes, misogynes, antiféministes, classistes ou capacitistes.

Que l'ASSÉ dénonce la tenue d'événements à tel caractère. Qu'elle appuie toute action servant à les dénoncer ou à en empêcher la tenue, lorsque jugé pertinent, à la hauteur de ses moyens.

Que l'ASSÉ appuie et s'engage dans la création et dans la sauvegarde d'espaces bienveillants («safer spaces/brave spaces») au sein du milieu de l'éducation post-secondaire.

*Proposée par l'AFESH-UQAM
(Déposée le 12 mars 2017)*

6.2. Traitement des avis de motion

6.2.1. Traitement de l'avis de motion sur le Comité Antiraciste (disponible en Annexe A).

*Proposée par le Conseil Exécutif
(Déposée le 27 novembre 2016)*

6.2.2. Que l'on modifie l'article 9 : « Composition et définition » des Statuts et Règlements

de l'ASSÉ en ajoutant à l'alinéa 2 les phrases suivantes :

« Que les agresseurs dénoncés ne collaborant pas avec la ou les personnes qu'ils ont agressés ne puissent faire partie d'une délégation d'association tant que les demandes de la ou les personnes survivantes ne soient répondues de manière satisfaisante. »

Proposée par le Comité Femmes

(Déposée le 4 décembre 2016)

6.2.3. Que l'on adopte l'avis de motion de jumelage disponible en Annexe 2 du Cahier de Congrès.

Proposée par l'AGECD

(Déposée le 22 janvier 2017)

6.2.4. Que l'on adopte l'avis de motion sur le Secrétariat du Conseil des Régions disponible en Annexe 3 du Cahier de Congrès.

Proposée par l'AGECD

(Déposée le 22 janvier 2017)

6.2.5. *Considérant le mandat remis au Conseil exécutif lors du Congrès des 8 et 9 octobre 2016 concernant les rencontres de préparation des États généraux en enseignement supérieur;*

Considérant qu'à ce jour, deux des trois conditions du mandat ont été remplies, soit l'absence de partis politiques et du privé dans l'organisation et l'élaboration d'ateliers sur les enjeux votés;

Considérant que les rencontres sur les États généraux en enseignement supérieur avancent bien, et que plusieurs gains ont été effectués tel la présence d'ateliers sur le racisme en éducation post-secondaire;

Considérant que si l'ASSÉ n'est pas présente aux rencontres de préparation des ÉGES, il ne reste que des fédérations étudiantes (UEQ, FAÉCUM, FEUS, etc.) pour défendre les revendications des étudiants et des étudiantes;

Considérant qu'il est difficile de prévoir si d'autres organisations ne possédant pas un mandat de gratuité scolaire souhaiteraient intégrer l'organisation des ÉGES, et le cas échéant, que l'ASSÉ serait empêchée de participer aux et d'organiser les ÉGES;

Que le mandat suivant daté du Congrès des 8-9 octobre 2016 soit reconsidéré :

“Que l'ASSÉ participe à l'organisation et aux activités des États généraux de l'éducation organisés par la FNEEQ-CSN si et seulement si :

- - Tous les acteurs et toutes les actrices défendent la gratuité scolaire à tous les niveaux;
- - Les enjeux de la marchandisation de l'éducation, l'offre de la formation collégiale, l'autonomie académiques des professeur-e-s et des chercheur-e-s, la démocratie académique et le mal-financement des établissements d'enseignement collégial et universitaires doivent être abordé-e-s lors des États généraux;
- - Aucun parti politique ni aucun représentant ou aucune représentante du privé ne peuvent participer ni à l'organisation ni aux activités des États généraux.”

Que « Tous les acteurs et toutes les actrices défendent la gratuité scolaire à tous les niveaux » soit biffé.

Que ce biffage permette à l'ASSÉ de continuer à pousser la gratuité scolaire auprès des organisations qui n'ont pas de mandat sur la gratuité scolaire et ce en restant à la table.

Proposée par le Conseil Exécutif

(Déposée le 24 janvier 2017)

7. FINANCES

7.1. Que la permanence et le secrétaire aux affaires internes effectuent un bilan des finances.

Proposée par le Conseil Exécutif

(Déposée le 19 février 2017)

8. PLAN D'ACTION

8.1. Que l'on tienne des caucus non-mixte d'une durée d'une heure sur la question des agressions sexuelles sur les campus;

Que l'on fasse un retour en Congrès, suivi d'une plénière d'une durée d'une heure afin de discuter d'un plan d'action pour proposer des solutions à cette problématique.

Proposée par le Conseil Exécutif

(Déposée le 19 février 2017)

8.2. *Considérant l'importance de cet enjeux que nous vivons à tous les jours,*

Considérant la culture du viol omniprésente,

Considérant le soutien trop souvent déficient que les établissements d'enseignement procurent aux survivantes,

Que l'ASSÉ fasse une campagne nationale contre les agressions sexuelles et la culture du viol dans les établissements scolaires au Québec pour l'année 2017- 2018

Que l'ASSÉ appelle à une restructuration des politiques contre le harcèlement sexuel, des processus de dénonciation ainsi que des structures de soutien aux personnes survivantes dans les établissements scolaires.

Qu'en ce sens l'ASSÉ exige un réinvestissement massif dans le financement des universités et des cégeps de la part du gouvernement provincial, puisque dans la situation de coupures budgétaires actuelles, ce sont les services aux étudiants.es, dont les services aux personnes survivantes, qui sont les premiers touchés.

Proposée par le Comité Femmes

(Déposée le 11 mars 2017)

8.3. Que l'on tienne une plénière de 45 minutes au congrès femme sur la manifestation nationale à Sherbrooke du 6 avril.

*Proposée par l'AFESH-UQAM
(Déposée le 12 mars 2017)*

8.4. Que l'ASSÉ appelle ses associations étudiantes membres à réfléchir sur la prochaine campagne annuelle selon les thématiques suivantes:

- Montée de l'extrême-droite, au Québec et dans le monde;

- Antiracisme, anticolonialisme et anti-impérialisme;

- Hausse des frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux;

Qu'une perspective féministe intersectionnelle soit mise à l'avant-plan à l'intérieur de ces réflexions;

Que l'ASSÉ et ses membres commencent dès maintenant à tisser des liens avec les groupes de la population qui sont directement touchés et concernés par de tels enjeux.

*Proposée par l'AFESH-UQAM
(Déposée le 12 mars 2017)*

9. REVENDICATIONS

9.1. Que l'ASSÉ se positionne pour :

-L'embauche d'intervenantes spécialisées en violences sexuelles dans tous les campus;

-La révision et la mise en place de politiques d'encadrement en cas de violences sexuelles dans tous les campus.

*Proposée par l'AFESH-UQAM
(Déposée le 12 mars 2017)*

10. VARIA

11. FERMETURE

ANNEXES

ANNEXE A : AVIS DE MOTION COMITÉ ANTIRACISTE

QUE soit ajouté aux Statuts et règlements le « Chapitre 11 : Comité antiraciste » et que soient décalés les articles et les chapitres suivants en conséquence :

CHAPITRE 11 : COMITÉ ANTIRACISTE

ARTICLE 51 : COMPOSITION

Le Comité antiraciste est non-mixte. Il est composé d'étudiantes et d'étudiants racisé-e-s et élu-e-s par le Congrès ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs racisé-e-s.

ARTICLE 52 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être une étudiante racisée ou un étudiant racisé. Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. Ces mêmes personnes ne peuvent non plus bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit dû à leur statut d'élus.

ARTICLE 53 : BUTS ET FONCTION

Le Comité antiraciste a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des personnes racisées, autochtones et immigrantes en éducation comme dans la société et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès annuel sur la question antiraciste. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information et le Comité à la recherche et aux affaires académiques, du matériel traitant de leur champ d'intervention;
2. disposer d'une section antiraciste à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle;
3. organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions anticolonialistes et antiracistes;
4. aider à la création d'espaces non-mixtes pour personnes racisées;
5. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, et d'appui;
6. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

ARTICLE 54 : CONVOCATION

Le Comité antiraciste se réunit au moins une fois, si possible, entre chaque Conseil de Coordination.

QUE l'on modifie la phrase suivante de l'Article 9 (Composition et définition) du Chapitre 3 (Congrès) et de l'Article 16 (Composition et définition) du Chapitre 4 (Congrès femmes), soit « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition. » afin qu'elle se lise comme suit : « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination, le Comité femmes et le Comité antiraciste possèdent également un droit de proposition. »

QUE l'on ajoute « Comité antiraciste » dans les énumérations des Comités et des Conseils élus par le Congrès, soit dans les articles suivants :

Chapitre 3 : Congrès, Article 9 : Composition et définition, points 2 et 3;

Chapitre 3 : Congrès, Article 11 : Pouvoirs; point 17;

Chapitre 4 : Congrès femmes, Article 16 : Composition et définition, point 2;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A1 : Application;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A4 : Mise en candidature; point A4.1;

Annexe D : Documents préparatoires aux instances; Article A15.

ANNEXE 2 – AVIS DE MOTION JUMELAGE

Au chapitre 2 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ

Ajouter l'Article 9 suivant et décaler la numérotation des autres articles en conséquence.

ARTICLE 9 : JUMELAGE

Chaque association membre de l'ASSÉ est invitée à être jumelée à une autre afin d'améliorer la communication, la coordination et les relations inter associations.

1. Le Conseil exécutif définit les jumelages entre les associations durant l'été pour ensuite le faire adopter en Conseil de coordination avant le début de la session d'automne. Ces jumelages sont faits en considérant les réalités et les objectifs de chaque association et afin qu'elles contribuent l'une à l'autre.
2. Ces jumelages peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil de coordination, généralement à la demande des associations.
3. Les jumelages se font entre associations de conseils régionaux différents.
4. Le congrès peut en tout temps modifier ou révoquer ces jumelages.
5. Les associations peuvent, à tout moment, révoquer ce jumelage s'il ne leur convient pas.

ANNEXE 3 – AVIS DE MOTION SECRÉTARIAT DU CONSEIL DES RÉGIONS

Au Chapitre 5 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ

Ajouter l'Article 25 suivant et décaler la numérotation des autres articles en conséquence.

ARTICLE 25 : SECRÉTARIAT DU CONSEIL DES RÉGIONS

Il y a deux (2) postes de Secrétaire du Conseil des Régions. Un (1) des postes du Secrétariat du Conseil des Régions est élu en congrès en suivant la procédure d'élections habituelle. L'autre poste est élu selon la procédure d'élections prévue dans la charte du Conseil des Régions. Leurs tâches sont les suivantes :

1. Mettre sur pied le Conseil des Régions lorsque ce dernier est en dormance.
2. Diffuser l'avis de convocation du Conseil des Régions et s'assurer de la présence des délégations convoquées.
3. Représenter le Conseil des Régions dans les instances de l'ASSÉ